

Attestation d'instruction clientèle.

Directives relatives à la sécurité

Valable à partir de 01.01.2023

Aux clients et chargeurs de CFF Cargo.

D'après la Directive Sécurité des transbordements, le client ou chargeur est tenu de veiller à ce que les instructions de ladite directive soient également observées par le personnel des entreprises sous-traitantes ainsi que par le personnel auxiliaire. Le client/chargeur est seul responsable de l'instruction du personnel des entreprises sous-traitantes et du personnel auxiliaire.

Vous, sous-traitant ou personnel auxiliaire effectuant des travaux de chargement, confirmez par la présente et par votre signature que vous êtes bien en possession de la Directive Sécurité des transbordements et que votre donneur d'ordre vous a instruit/formé en conséquence.

Description	Oui	Non
Votre donneur d'ordre vous a-t-il remis la Directive Sécurité des transbordements ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Exigences de formation Votre donneur d'ordre vous a-t-il suffisamment instruit ou formé ?		
a) Déplacez-vous des véhicules et avez-vous été instruit en conséquence ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
b) Y a-t-il des lignes de contact dans votre zone de chargement et êtes-vous en possession des règles de sécurité, ou en connaissez-vous le contenu ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Si vous avez besoin d'autres instructions, vous pouvez les commander auprès de CFF Cargo, par e-mail à l'adresse bescheinigungen@sbbcargo.com. Les frais vous seront facturés à hauteur de CHF 185.00 de l'heure (hors TVA et autres frais supplémentaire).

En signant, vous confirmez avoir été suffisamment informé quant aux points susmentionnés et être en possession des instructions de sécurité, en particulier de la Directive Sécurité des transbordements, **à compter d'janvier 2021.**

La directive est disponible pour le téléchargement sous [CFF Cargo: Dispositions de sécurité](#).

Veuillez remettre le formulaire dûment rempli et signé à votre donneur d'ordre. Le formulaire sert également de justificatif prouvant que vous êtes autorisé à effectuer des travaux de chargement.

Lieu, date

Signature

.....

.....

Chemins de fer fédéraux suisses CFF Cargo SA

Service clientèle

Bahnhofstrasse 12 · 4600 Olten · Suisse

Téléphone Suisse 0800 707 100 · fax Suisse 0800 707 010

Téléphone Europe 00800 7227 2224 · fax Europe 00800 7222 4329

cargo@sbbcargo.com · www.sbbcargo.com/fr